



Ville de LAON

**MAIRIE DE LAON**  
**DSF/Urbanisme réglementaire**

N° 2022 16816

**ARRÊTÉ DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
DE DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'UNE PARTIE DE LA  
PLACE EDOUARD HERRIOT, D'UNE PORTION DE LA RUE  
RENE BLONDELLE ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AR 211**

Le Maire de la Ville de Laon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-2,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et suivants, R.141-4 et suivants,

VU le code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 engageant la procédure de déclassement par anticipation du domaine public constitué d'une partie de la Place Edouard Herriot, d'une partie de la rue René Blondelle et d'une partie de la parcelle AR-211 et approuvant le lancement de l'enquête publique de déclassement correspondante,

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de l'Aisne de l'année 2022,

Considérant que la Ville de Laon souhaite opérer une action de requalification d'une ancienne construction, 40 Boulevard de Lyon cadastrée AR-211 ainsi que de la place Edouard Herriot afin de favoriser autour d'un réaménagement d'espace public requalifié, l'émergence d'un projet immobilier d'ensemble avec une programmation comprenant des logements intergénérationnels ainsi qu'une offre tertiaire (commerces, services) en pied d'immeuble,

Considérant que ce projet immobilier porté par la SCCV LAON sur l'emprise foncière constituée d'une partie de la place Edouard Herriot, d'une partie de la rue René Blondelle et d'une partie de la parcelle AR 211, représente une superficie totale de 2 531 m<sup>2</sup> et appartient au domaine public de la Ville de Laon,

Considérant que la Ville de Laon envisage de céder l'emprise sus énoncée à l'opérateur immobilier SCCV LAON afin de permettre la réalisation du projet,

Considérant que pour permettre cette cession, il est nécessaire de déclasser au préalable l'emprise sus énoncée,

Considérant qu'en application de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, il convient de prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement,



Ville de LAON

**MAIRIE DE LAON**  
**DSF/Urbanisme réglementaire**

---

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser de façon anticipée du domaine public communal une partie de la Place Edouard Herriot, une partie de la rue René Blondelle et une partie de la parcelle AR-211, pour une superficie totale de 2 531 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :**

Madame Denise LECOCQ, Inspecteur des impôts en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

**ARTICLE 3 :**

Ladite enquête se tiendra du vendredi 20 janvier 2023 à 09h00 jusqu'au vendredi 03 février 2023 à 18h00 inclus à la Mairie de Laon - Place du Général Leclerc à Laon, siège de l'enquête, pendant 15 jours consécutifs.

**ARTICLE 4 :**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public en mairie de Laon pendant la période indiquée à l'article 3, aux jours habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à la Mairie de Laon - Direction des Services Financiers, Administratifs et Marchés Publics - Service Urbanisme Réglementaire.

Le dossier est également consultable sur le site : [www.laon.fr](http://www.laon.fr) rubrique Cadre de vie-travaux-urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en Mairie de Laon (Direction des Services Financiers, Administratifs et Marchés Publics - Service Urbanisme Réglementaire - Place du Général Leclerc - 02000 LAON), aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, et lors des permanences du commissaire enquêteur.

- ou les adresser au commissaire enquêteur à la Mairie de Laon par écrit à l'adresse suivante : Madame Denise LECOCQ - Commissaire Enquêteur - Direction des Services Financiers, Administratifs et Marchés Publics - Service Urbanisme Réglementaire - Place du Général Leclerc - 02000 LAON

- ou les adresser par courriel en précisant l'objet de l'enquête à savoir « Enquête publique de déclassement Place Edouard Herriot », à l'adresse suivante : [enquetespubliques@ville-laon.fr](mailto:enquetespubliques@ville-laon.fr)  
Ces courriels seront transmis au commissaire enquêteur.



Ville de LAON

**MAIRIE DE LAON**  
**DSF/Urbanisme réglementaire**

---

**ARTICLE 5 :**

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour y recevoir ses observations dans les locaux de l'école Gilbert Lobjois, 34 rue Roger Salengro à Laon:

- **Vendredi 20 janvier 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Samedi 28 janvier 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Vendredi 03 février 2023 de 15 h 00 à 18 h 00**

**ARTICLE 6 :**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche à la mairie de Laon et sur le site officiel de la mairie de Laon : [www.laon.fr](http://www.laon.fr) , rubrique Cadre de vie-travaux-urbanisme.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat d'affichage du Maire.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera inséré dans deux journaux régionaux, l'Union et l'Aisne Nouvelle, 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Cet avis sera également rendu public par voie d'affiche sur les lieux concernés par le déclassement.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires riverains concernés par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

**ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Il y joindra également un mémoire des frais qu'il aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

**ARTICLE 9:**

Monsieur le Directeur Général des Services et le personnel placé sous ses ordres, Madame le Commissaire Enquêteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Commissaire Enquêteur.

Fait à LAON, le

20 DEC 2022



  
**Eric DELHAYE**  
**Maire de LAON**